

OBJET :

Classe

"non présents" vls 14 Janvier 11

A Saint-Pierre, le 18 Janvier 1915.

MODÈLE GÉNÉRAL N° 19

Art. 84 du Règlement
sur le
Service intérieur.Le Maréchal des Logis Cour et le Detachement
Les Membres du Conseil d'administration de la Légion de

Gendarmerie,

A Monsieur L'Administrateur des
Etablissements de Saint-Pierre & Miquelon

J'ai l'honneur de vous rendre compte, en
réponse à la lettre N° 21 du 15 Janvier
1915 au sujet de la situation militaire des
hommes dont les noms suivent :

Barbe, Alfred Ernest, boucher	Réformé N° 2
Bollock, Alexis, boulanger	d. 1888
Chélot, Félix, electricien	Certificat d'exemption
Creich, Louis, cuisinier	Réformé N° 2
Signeau, Joseph, horloger	Inapte
Marssidan, Francis, instituteur	Certificat d'exemption
Bonier, Paul,	inconnu
Poirier, Auguste, charpentier	Décédé
Le Bars, Auguste, boulanger,	Reste à Miquelon pour la parification de cette localité
Le Meud, Eugène, tonnelier,	Absent de la Colonie
Guillermo, Yves, forgeron,	Amputé de l'intérieur
main droite, Réformé à Saint-Pierre en 1896, a eu ses papiers brûlés dans l'incendie Nicolas en 1910. Ne peut fournir certificat.	
Levesque, Etienne, boulanger,	Absent de la Colonie
Levesque, Louis, comptable	d. 1892

Devis, Ecole Domestique, Répertoire des Equipages de la Flotte
Disnard, Désiré, livreur de pain. Certificat d'exemption



ALLANFER